

# Communiqué

## Dans l'enseignement supérieur comme ailleurs, cette rentrée 2026 se fait sous le signe de la précarité

1er septembre 2026

### Précarité des rémunérations

A cause du gel du point d'indice quasi systématique depuis 2000, qui n'a donc pas suivi l'inflation, les salaires des personnels ont décroché avec une perte de pouvoir d'achat de près de 30 % en 25 ans. Pour les titulaires, le manque à gagner est de 670€ mensuels pour un personnel de catégorie C, jusqu'à 1600€ mensuels pour les derniers grades de catégorie A. Les contractuels sont évidemment encore plus mal lotis puisque les revalorisations salariales censées s'appliquer tous les 3 ans sont loin d'être systématiques – et encore faut-il rester en poste plus de 3 ans pour espérer la moindre évolution. Du fait de l'indexation du SMIC sur l'inflation, les grilles indiciaires se tassent de plus en plus ; elles basculent désormais sous le SMIC jusqu'à l'indice 379. Cette année, un million d'agentes et agents vont percevoir une indemnité différentielle pour atteindre le SMIC.

Les primes, censées compenser ce tassement des grilles à défaut d'assurer une retraite décente aux agent·es, sont dans notre ministère parmi les plus basses de la Fonction publique. En comparant par exemple l'évolution des primes depuis 2020 pour les personnels administratifs techniques entre l'ESR et l'Éducation nationale – où les conditions de travail sont par ailleurs très difficiles – on constate une hausse de 15 à 30 % pour notre ministère, contre 30 à 70 % pour l'Éducation nationale. Quant aux enseignant·es et enseignant·es chercheur·euses, leurs primes sont encore plus basses en proportion de leur traitement que pour les personnels administratifs et techniques, malgré les mesures prises dans le cadre de la LPR. En particulier, la Prime d'enseignement supérieur (PES) des enseignants du secondaires affectés dans le supérieur n'est toujours pas alignée sur la part fixe des primes de leurs collègues enseignant·es-chercheur·ses.

### Précarité de l'emploi

Le taux de précarité est très élevé (36 % de contractuel·les) dans l'ESR, et a tendance à augmenter (+2,1 points en 10 ans). Le nombre total de titulaires baisse (-1 000 postes). La précarité augmente particulièrement chez les enseignant·es avec un taux de 35,6% (+6 000 contractuel·es, - 1 700 titulaires). Elle reste importante et stable à 39,5 % chez les BIATSS. Le turnover embolise de plus en plus de services administratifs et techniques dans les établissements.

A cela, il faut ajouter 39 000 contractuel·les étudiants, 1000 à 2000 apprenti·es et surtout 160 000 vacataires. Le nombre de vacataires (mal connu du ministère) croît chaque année. En 2023, les vacataires ont réalisé au moins 5,2 millions d'heures équivalent TD par an, ce qui correspond à la charge de 27 000 enseignant·es-chercheur·ses.

La précarité gangrène l'ESR. Elle nuit à l'accomplissement des missions, elle fragilise de plus en plus de services administratifs et techniques dans les établissements, elle dégrade les conditions de travail et les carrières de toutes et tous.

### Précarité des conditions de travail

Au-delà de la précarité systématique qui pèse sur les collectifs de travail, l'alourdissement des procédures, la multiplication des plateformes et des outils numériques pas toujours fonctionnels – et désormais l'IA souvent imposée sans recul ni précaution – complexifient l'organisation du travail. Dans les services administratifs et techniques en particulier, les réorganisations de service menées en dépit des équipes mais aussi les méthodes imposées d'en haut issues du *New public management* créent de la souffrance au travail parmi les personnels, y compris chez les encadrants intermédiaires.

Les réformes permanentes, menées sans concertation et sans jamais aucun bilan, désorganisent le travail. L'exemple de la réforme de la formation des enseignant·es en est une illustration malheureuse : une réforme menée dans l'urgence, sans concertation, et à moyens constants, qui mène fatalement à la perte de sens au travail et au mal-être des personnels et à la détresse des étudiant·es.

La question du bâti universitaire est également un enjeu de taille, particulièrement frappant alors que nous sortons d'un été caniculaire éprouvant. D'un établissement à l'autre, l'état des lieux est très variable entre des campus récents et des universités très anciennes ou mal construites ; en moyenne, un tiers des bâtiments universitaires sont aujourd'hui dans un état insatisfaisant avec un degré de vétusté parfois critique, et peuvent être qualifiés de passoires énergétiques.



### Précarité de la liberté académique

Les remises en question de la validité des connaissances scientifiques, les procédures-bâillon, les intimidations, les interventions politiques pour empêcher le libre exercice de l'analyse critique, se multiplient, y compris depuis les sommets de l'État et de notre ministère, comme l'a montré, entre autres, l'affligeante affaire de l'annulation d'un colloque au Collège France, finalement retoquée par la justice cet été. Nous devons rester pleinement engagé·es pour la défense de la liberté académique – liberté d'enseignement, de recherche, d'expression – parce que celle-ci est un pilier indispensable de la démocratie et de l'État de droit qui bénéficie à l'ensemble de la société.

### Précarité des conditions d'études

Les frais différenciés pour les étudiant·es extra-communautaires constitue l'une des actualités de cette rentrée. Ces frais différenciés, introduits par la mal nommée loi Bienvenue en France, étaient jusqu'ici tempérés par la plupart des établissements qui pratiquaient des exonérations plus ou moins étendues pour ramener les frais d'inscription au même niveau que pour les étudiants de l'Union Européenne. Mais par un décret promulgué en mai dernier malgré l'opposition massive des établissements et des organisations représentatives des personnels et des étudiant·es, le gouvernement impose désormais une restriction drastique de ces exonérations. Cette mesure, couplée à la suppression des APL pour ces mêmes étudiant·es extra-communautaires, démontre la tendance xénophobe du gouvernement, privant ainsi l'université française d'un fort apport académique, culturel et social.

De façon plus générale, la précarité étudiante ne cesse de progresser : le nombre d'étudiant·es salarié·es ne cesse de croître, plus de 50 % sautent des repas pour des raisons financières, un étudiant sur trois renonce aux soins faute de moyens... Chiffre révélateur du bilan catastrophique des politiques de Macron, le coût de la vie étudiante a augmenté de 35 % depuis 2017. La mise en place du repas à 1€ dans les CROUS pour toutes et tous s'est faite sans les moyens suffisants, réduisant ainsi la mesure à un simple effet d'annonce. Le dernier projet en date du gouvernement étant une réforme des APL qui conditionnerait cette aide aux ressources des parents, privant ainsi des milliers d'étudiant·es supplémentaires de ce revenu.

Pendant ce temps, les places se raréfient sur Parcoursup et MonMaster et le droit à la poursuite d'études n'est plus assuré.

Toutes ces difficultés ont une cause unique : le désengagement de l'État qui préfère investir dans l'armée plutôt que dans l'enseignement supérieur et la recherche publiques. Plutôt que de mettre fin au sous-financement chronique, le gouvernement veut contraindre les établissements à trouver toujours davantage de « ressources propres », qu'il s'agisse de location d'espaces, de recherche partenariale ou encore d'augmentation des frais d'inscription. Une politique qui mène le pays dans le mur, tant en termes de recherche – l'engagement d'atteindre l'objectif fixé par l'Union européenne d'investir 3 % du PIB dès 2010 n'a jamais été atteint par la France, qui ne cesse d'accroître son retard, ce qui conduit à un décrochage progressif de la France dans les classements internationaux – qu'en termes d'enseignement supérieur – le gouvernement sacrifie l'avenir, la jeunesse et donc le niveau global de qualification des citoyen·nes et travailleur·euses.

La CGT FERC Sup exige un financement public massif, pérenne et à la hauteur des besoins des universités et des organismes de recherche. Elle défend un service public national de l'ESR, gratuit, accessible à toutes et tous sur l'ensemble du territoire, permettant l'accès aux plus hauts niveaux de qualification, qui est une obligation constitutionnelle. Il manque aujourd'hui au moins 8 milliards pour l'enseignement et 8 milliards pour la recherche. Ces chiffres, qui peuvent sembler vertigineux, sont à mettre en regard des choix du gouvernement. Citons le Crédit impôt recherche – 8 milliards par an, sans résultat probant ; la manne de l'apprentissage – 16 milliards par an, qui profite majoritairement à l'enseignement supérieur privé à but lucratif ; et plus généralement les aides publiques aux entreprises – 211 milliards par an.

**A l'heure où les discussions sur le budget 2027 vont débiter, la CGT FERC Sup appelle l'ensemble de la communauté universitaire à se mobiliser les 15 et 29 septembre prochains pour casser la politique d'austérité que le gouvernement cherche à imposer.**